FICHE DE POSTE COORDONNATEUR

CONSEIL D'ORIENTATION EN SANTE MENTALE MARSEILLE

Créé en 2006, le COSM (Conseil d'Orientation en Santé Mentale) est l'instance de gouvernance partagée et de coordination dans le domaine de la santé mentale pour la ville de Marseille. Cette instance a acquis le statut de CLSM en 2014.

Un convention fixe l'action du COSM à deux niveaux d'intervention :

- La déclinaison des politiques publiques et la construction d'une action publique concertée dans le domaine de la santé mentale pour Marseille.
- L'animation d'une dynamique partenariale et la construction de projets expérimentaux.

Le COSM est présidé par l'adjoint au maire en charge de la santé de la Ville de Marseille.

Le champ du COSM est celui de la promotion de la santé mentale définie « comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, faire face au stress normal de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté »[1].

Les axes stratégiques du COSM sont :

- L'observation et l'évaluation des besoins des populations et des professionnels dans le champ de la santé mentale
- La lutte contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques en lien avec la qualification des acteurs
- La participation sociale et citoyenne à l'action publique en santé mentale
- L'inclusion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques décliné en :
    - Accès et maintien dans le logement
    - Accès aux droit et aux soins
    - Gestion des situations complexes
    - Formation professionnelle et emploi

Les instances du COSM :

- Un comité de pilotage restreint composé de la Ville de Marseille, les trois hôpitaux (CH Valvert, CH Edouard Toulouse et AP-HM), l'Agence Régional de Santé et le porteur du poste, responsable du choix, du suivi de la mise en œuvre des axes stratégiques.
- Un comité de pilotage chargé de mettre en œuvre les axes du comité de pilotage restreint par l'organisation et le pilotage de groupes de travail thématiques, l'impulsion d'actions et dispositifs innovants .
- Une plénière annuelle.

Le COSM comme l'ensemble des CLSM doit s'articuler avec l'ensemble des dispositions de la Loi de modernisation de Notre Système de Santé représentées sur le territoire :

- Le parcours Santé mentale défini dans le PRS2
- La filière Santé Mentale du Groupement Hospitalier de Territoire
- La commission santé mentale du Conseil Territorial de santé
- Le projet territorial de Santé Mentale
- Le contrat de Ville et le PLSP en santé Mentale (en relation étroite avec l'Atelier santé Ville santé Mentale).

---

[1] Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020 de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Rattachement hiérarchique et fonctionnement

Le coordonnateur du COSM est placé sous la responsabilité technique et fonctionnelle du comité de pilotage restreint du COSM et la responsabilité hiérarchique du porteur du poste, le Centre Hospitalier de Valvert. Ainsi le coordonnateur travaille en lien étroit avec le comité de pilotage restreint qui l'accompagne dans la mise en œuvre de ses missions. L'évaluation annuelle du poste est assurée par le comité de pilotage restreint.

Mission

Dans ce cadre, la mission du coordonnateur est d'animer le projet et les instances du COSM : participation à la définition, à l'animation, au suivi de la mise en œuvre des axes du Copil restreint, des thématiques permanentes et ponctuelles, des groupes de travail, des actions initiées au sein du comité de pilotage, organisation de la plénière annuelle.

Activités

- Animer et organiser les instances du COSM.
- Elaborer les documents nécessaires à l'animation de ces instances.
- Participer à la définition et accompagner la mise en œuvre des axes validés par le comité de pilotage restreint notamment :
    - Elaboration d'une organisation pour la prise en charge des situations complexes
    - Contribution à la mise en place de manifestations grand public telle que la semaine d'information sur la santé mentale (SISM)
    - Organisation de la représentation des usagers et des aidants dans les instances du COSM
    - Participation au groupe de travail du Projet Territorial de Santé Mentale
- Elaborer et animer toutes formes d'outils et de méthodes pour accompagner la mise en œuvre des thèmes et actions validés par le comité de pilotage (groupes de travail thématiques, concertation, mise en réseau d'acteurs, auditions, compte-rendu, etc.)
- Participer à divers groupes de travail notamment dans le cadre du réseau des CLSM (régional et national)
- Veiller à l'articulation du COSM avec les projets existants et les réseaux locaux de santé mentale à Marseille : Atelier Santé Ville santé mentale, réseaux santé mentale et logement, groupement de coopération sanitaire et médico-social (GCSMS) habitat et santé mentale, accès aux soins psychiatriques ambulatoires pour les sans-abri, etc.

Profil recherché

Quelle que soit la formation initiale, il sera attendu une expérience dans le domaine de la santé mentale et dans l'ingénierie de projets avec des acteurs issus d'horizons variés dans ce domaine.
La connaissance du système de santé et notamment du rôle des collectivités territoriales est souhaitable.

- Master 2 en santé publique
- Psychologue social de la santé
- CESF
- Diplôme en sociologie appliqué au développement social local

Caractéristiques du poste

Poste à temps plein
CDD d'un an avec possibilité de renouvellements